



Procès-verbal du conseil municipal
- délibérations -

6ème séance du 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de Villé, légalement convoqué le 5 mars 2021, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la salle d'animation de l'école de Villé, 21 Place du Marché, sous la présidence du Maire Lionel PFANN.

--000000000--

Etaient présents

Monsieur Lionel PFANN – Maire

Monsieur Jean-Pierre ALDOSA, Madame Alexandra MURER, Monsieur Serge SPIESSE adjoints

Madame Claire TELLINAI, Monsieur Eric WILLEMIN, Monsieur Daniel VERNIER, Monsieur Gérard CHAMLEY, Madame Liliane KOEHL, Monsieur Gilles GENTILE, Madame Annunziata DA SILVA, Madame Françoise BURGER, Madame Stéphanie COLME, Madame Christelle KIEFFER, Madame Patricia BIRGER, Monsieur Cédric WIRTH, Monsieur Henri RAMBAUD

Madame Christine MEYER a donné procuration à Monsieur Lionel PFANN
Monsieur Thierry PIERRE-SIEGENDALER a donné procuration à Madame Christelle KIEFFER

Le conseil municipal débute à 19H07.

--000000000--

Changement de salle

En préambule, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le changement de salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de localiser la séance du conseil municipal à la salle d'animation de l'école de Villé, Promenade du Klosterwald à Villé, en lieu et place de la salle de la mairie.

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 et art. L 2541-6 du C.G.C.T.)

Monsieur Jean-Pierre ALDOSA est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2020

Le procès-verbal du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité, sans observations ni modifications.

--000000000

Point sur les commissions

Les présidents de commissions ou leurs représentants font part au conseil municipal des travaux des commissions.

I) Finances

Point n° 1 : compte administratif et compte de gestion de la commune de Villé

Monsieur le Maire rappelle que compte administratif doit être en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésor Public. Il y a lieu de rappeler qu'aucune dépense ne peut être mandatée sans son inscription au budget primitif ou l'accord préalable du Conseil Municipal.

Le compte administratif reflète le bilan de l'année 2020 et de son exécution budgétaire. Ce document constitue pour l'équipe municipale un outil de travail pour la préparation du budget prévisionnel 2021.

- 1) En premier lieu, le conseil municipal est appelé à arrêter le compte administratif de l'exercice 2020 dont les soldes s'établissent comme suit :**

Section de fonctionnement			
Mandats émis		Titres émis	
Dépenses réelles	936 992,22 €	Recettes réelles	1 140 972,79 €

Dépenses d'ordre	17 080 €	Recettes d'ordre	0 €
Total dépenses de l'exercice	954 072,22 €	Total recettes de l'exercice	1 140 972,79 €
Résultat négatif de fonctionnement de l'exercice N-1	0 €	Résultat positif de fonctionnement de l'exercice N-1	7 759,36 €
Total dépenses de fonctionnement	954 072,22 €	Total recettes de fonctionnement	1 148 732,15 €

Résultat de fonctionnement positif clôturé 2020 : 194 659,93 €

L'affectation de ce résultat sera déterminée à l'occasion du budget primitif 2021.

Section d'investissement			
Mandats émis		Titres émis	
Dépenses réelles	325 775,69 €	Recettes réelles	6 597,37 €
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	17 080 €
Total dépenses de l'exercice	325 775,69 €	Total recettes de l'exercice	23 677,37 €
Résultat négatif d'investissement de l'exercice N-1	8 198,70 €	Résultat positif d'investissement de l'exercice N-1	0 €
		Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 affecté à l'investissement	160 000 €
Total dépenses d'investissement	333 974,39 €	Total recettes d'investissement	183 677,37€

Besoin de financement de la section d'investissement clôturé 2020 : 150 297,02 €

L'excédent cumulé 2020 s'élève à 44 362,91 €

I) Les dépenses de la section de fonctionnement

Dépenses totales de fonctionnement

Exercice	Dépenses réalisées 2019	Dépenses réalisées 2020	Evolution
	982 821,92 €	954 072,22 €	- 2,93 %

Détail des principales dépenses par chapitre

Chapitre 011 : charges à caractère général

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	338 613,89 €	331 993,97 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
2020	332 000 €	331 993,97 €	99,99 %

Les charges à caractère général couvrent les frais de fonctionnement courants de la commune. Le niveau de dépenses se situe en 2020 à 331 993,97 €, en légère baisse par rapport à 2019.

- L'exercice 2019 avait enregistré l'impression de l'ouvrage « Villé Insolite » pour 14 000 €.
- Par ailleurs, les dépenses de fêtes et cérémonies ont diminué d'environ 8000 € en 2020, en raison notamment de la pandémie (absence de festivités le 14 juillet, absence du marché du terroir...)

Chapitre 012 : Charges de personnel

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020	Evolution
Montant	442 358,05	414 315,67 €	- 6,34%

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
2020	460 000 €	414 315,67 €	90,07 %

Les frais de personnel ont connu une diminution notable par rapport à 2019.

Augmentations :

- les hausses de cotisations, notamment pour la retraite
- le glissement « vieillissement-technicité », nettement ralenti depuis la réforme

Diminutions :

Le recours à une société de nettoyage depuis juillet 2020 à entraîné une dépense de 10 000 € au chapitre 011, alors que ce montant était précédemment imputé sur les charges de personnel.

Par ailleurs, un agent à été rémunéré à demi traitement à compter du mois de juin 2020, soit une baisse de dépenses d'environ 9 000 €, en raison d'une absence maladie.

Les recours à personnel extérieur se sont élevés à 46 751,64 € en 2019, contre 33 228,35 € en 2020, soit plus de 13 000 € de dépenses en moins (absence de ménage pendant 4 mois, pas de personnel ULIS à partir du 16 mars...)

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Evolution 2019/2020

Exercice	2019	2020
Montant	147 064,16 €	151 015,24 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
----------	--------------	--------------------	---------------------

2020	160 000 €	151 015,24 €	94,38 %
-------------	------------------	---------------------	----------------

Ce chapitre enregistre principalement :

- les indemnités des élus pour 59 706,07 €, toutes cotisations comprises,
- la contribution au S.D.I.S. pour 69 334,42 €,
- la contribution tourisme à la communauté de communes pour 4 010 €,
- l'achat de masques 1^{ère} vague à la communauté de communes pour 1971 €,
- Les prestations A.T.I.P. d'un montant de 6067 €
- les subventions aux associations, d'un montant de 6 560 € cette année.
- la subvention de 2300 € à l'école de Villé

Chapitre 66 : charges financières

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	16 213,61 €	14 029,34 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	16 100 €	14 029,34 €

Le montant des charges financières a diminué en 2020 comparativement à 2019.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	170,53 €	0,00 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
2020	262 €	0,00 €	%

Ce chapitre connaît des mouvements variables d'une année sur l'autre. En 2019, il a enregistré pour 170,53 € d'annulations de titre.

Chapitre 68 / 042 : dotations aux amortissements

Exercice 2020

Exercice	2020
Montant	17 080 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	20 000 €	17 080 €

Ce chapitre enregistre les amortissements de l'année. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement, qu'on retrouve en recette d'investissement.

Chapitre 014 : atténuation de produits

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	24 879 €	25 638 €

Ce chapitre enregistre le remboursement de l'excédent fiscal perçu par la commune, suite à la réforme fiscale, soit 15 518 €. Il est versé au bénéfice du fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R.).

En outre, en 2020, la commune de Villé a été amenée à verser un montant de 10 120 € au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, contre 9 361 € en 2019, 8 060 € en 2018, 6 276 € en 2017 et 3 127 € en 2016.

II) Les recettes de la section de fonctionnement

Recettes totales de fonctionnement

Exercice	Recettes réalisées 2019	Recettes réalisées 2020
	1 150 581,28 €	1 148 732,15 €

Détail des principales recettes par chapitre

Chapitre 70 : produit des services et du domaine

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	44 740,45 €	36 315,14 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
2020	39 000 €	36 315,14 €

Les produits des services et du domaine sont en diminution sensible.

En 2019, la commercialisation de l'ouvrage « Villé Insolite » a rapporté 14 944,40 €.

En outre, la commune n'a pas facturé les redevances d'occupation du domaine public (terrasses) en 2020, en raison de la pandémie (décision du conseil municipal).

Chapitre 73 : impôts et taxes

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020	Evolution
Montant	745 367,12 €	752 244,90 €	+ 0,9 %

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
2020	744 000 €	752 244,90 €

Les recettes fiscales sont globalement conformes aux prévisions.

Le produit des taxes foncières et d'habitation s'élève à 480 858 € en 2020, pour 476 772 € en 2019, 477 553 € en 2018, et 448 621 € en 2017.

L'ensemble de la fiscalité professionnelle est désormais perçu par la Communauté de Communes, qui verse en contrepartie un montant fixe de 197 788 €.

Les droits de place ont fortement diminué (2768 € en 2020 pour 7745 € en 2019), en raison de la gratuité du marché décidée par le conseil municipal et de l'absence du marché du terroir

La taxe sur la consommation finale d'électricité a légèrement augmenté (32 730,17 € en 2020 pour 25 039,49 € en 2019) : changement de périodicité de versement et hausse des taux.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation s'est montée à 32 633,73 € en 2020, pour 33 149,13 € en 2019, 29 638,25 € en 2018, 25 005,47 € en 2017, et 22 964,87 € en 2016.

La taxe sur les pylônes électriques (5 080,00 €) est en légère augmentation par rapport à 2019 (4 873,50 €).

Chapitre 74 : dotations et participations

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	302 769,14 €	299 906,01 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
-----------------	---------------------	---------------------------

2020	309 000 €	299 906,01 €
-------------	------------------	---------------------

Le montant global encaissé est légèrement inférieur au montant prévu au budget primitif.

La dotation globale de fonctionnement a évolué de la manière suivante :

2013 : 303 460 €
 2014 : 290 191 €
 2015 : 272 681 €
 2016 : 248 948 €
 2017 : 239 666 €
 2018 : 242 210 €
 2019 : 251 767 €
 2020 : 242 593 €

A noter l'enregistrement en recette d'une dotation nationale péréquation de 8 960 €, pour la deuxième fois (7 907 € en 2019).

Par ailleurs, la commune perçoit un montant de FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 759,38 €.

La dotation pour les titres sécurisés s'élève à 8 580 €.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	33 226,83 €	32 857,12 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
2020	33 000 €	32 857,12 €

Il s'agit du produit des locations d'immeubles (5 appartements). Deux appartements étaient vacants en début d'année 2020.

Chapitre 76 : produits financiers

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	2,52 €	1,16 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
2020	0 €	1,16 €

Il s'agit du produit de parts sociales.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	5 593,70 €	839,24 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
2020	4 260,64 €	839,24 €

Les entreprises partenaires du marché terroirs et traditions ont contribué à hauteur de 3 450 € en 2019

L'association de pêche de Villé a remboursé un montant de 1000 € au titre de la réfection des berges de l'étang de pêche en 2019.

Chapitre 013 : atténuation de charge

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	18 881,52 €	18 809,22 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Recettes réalisées
2020	18 000 €	18 809,22 €

Ce chapitre enregistre les remboursements des contrats aidés, et les remboursements de frais de personnels par des tiers (indemnités journalières, prévoyance...), qui varient notamment en fonction des absences pour maladie.

Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté

Réalisation 2020

Exercice	2020
Montant	7 759,36 €

Il s'agit de la part de l'excédent de fonctionnement affecté en section de fonctionnement par le conseil municipal.

III) Les dépenses de la section d'investissement

Dépenses totales d'investissement

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	340 000 €	333 974,39 €

Détail des principales dépenses par chapitre

Chapitre 16 : emprunts et dettes

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
----------	------	------

Montant	146 903,94 €	149 570,19 €
----------------	---------------------	---------------------

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	150 000 €	149 570,19 €

Le remboursement du capital de la dette pour 2020 s'est élevé à 149 570,19 €.

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées

Evolution 2019 / 2020

Exercice	2019	2020
Montant	17 500 €	70 500 €

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	75 000 €	70 500 €

Il s'agit en 2019 des frais d'études relatifs à la mise en œuvre du P.L.U.I. (4ème et dernière année).

La commune a versé au total 70 000 € pour la réalisation du nouveau P.L.U.I.

En 2020, la dépense concerne la quote-part de la commune pour la pose des prises de fibres optiques. Il s'agit d'un règlement unique.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	106 801,30 €	105 705,50 €

Le chapitre 21 retrace les travaux et les achats de matériel.

Principales dépenses :

- Rue de la Schrann : 14 766 € + 12 697,20 € + 30 981 €
- Rue de l'Eglantine : 19 446 €
- Etude C.A.U.E. périscolaire : 1 350 €
- Radiateur atelier communal : 918 €
- Panneaux : 2147,99 €
- Travaux d'éclairage public : 5 884,80 €
- Matériel informatique et reprographie : 14 688 €
- Mobilier : 560,19 €
- Achat compresseur : 2 266,32 €

Chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Réalisation 2020

Exercice	Budget prévu	Dépenses réalisées
2020	8 198,70 €	8 198,70 €

Il s'agit du report du besoin de financement de la section d'investissement 2019 en dépenses d'investissement 2020.

IV) Recettes totales d'investissement

Exercice	Recettes d'investissement 2019	Recettes d'investissement 2020
	424 770,21 €	183 677,37 €

Détail des principales recettes par chapitre

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves

Réalisation 2020

Exercice	Recettes réalisées
2020	166 597,37 €

Le FCTVA au titre de l'exercice 2020 se monte à 4 664,16 €, pour 48 332,03 € en 2019
La taxe d'aménagement s'est élevée à 1933,21 € en 2020 pour 12 591,75 € en 2019.
L'excédent de fonctionnement 2019, transféré à l'investissement en 2020, se monte à 160 000 €.

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Réalisation 2020

Exercice	Recettes réalisées
2020	0 €

En 2019, la commune a touché la Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 45 997 € et le solde de la réserve parlementaire pour 6 829 € au titre de l'atelier municipal.

En 2020, la commune de Villé n'a pas touché de subventions d'investissement.

Chapitre 16 : emprunts et dettes

Réalisation 2020

Exercice	Recette réalisées
2020	0 €

En 2019, la commune a encaissé un emprunt de 100 000 € pour financer la rénovation de l'atelier communal.

La première échéance de remboursement est prévue en 2022, la commune étant pour le moment amenée à payer les seuls intérêts.

Chapitre 040 : amortissement

Réalisation 2020

Exercice	Recettes réalisées
2020	17 080 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements 2020 (dépense de fonctionnement et recette d'investissement).

2) En second lieu, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le Trésorier Municipal.

Il appartient à notre assemblée,

- après s'être fait présenter les autorisations budgétaires de l'exercice concerné, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes recouvrées, les bordereaux de mandats et de titres,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- après s'être assuré, au vu du compte de gestion, que le comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019, ainsi que le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et celui de tous les titres de recettes émis en 2020, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et de prendre acte de la conformité du compte administratif au compte de gestion sans observation ni réserve, et en particulier de constater la concordance des résultats de clôture entre le compte administratif et le compte de gestion, avec un résultat cumulé positif à la clôture de l'exercice de 194 659,93 € en fonctionnement et un besoin de financement de la section d'investissement de 150 297,02 €, soit un excédent de 44 362,91 €.

A l'issue de la présentation du compte administratif et du compte de gestion pour la commune de Villé, Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 de la commune par le Maire, et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALDOSA, premier adjoint,

- arrête à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune de Villé conformément aux montants présentés,
- constate la concordance des montants du compte administratif 2020 de la commune et du compte de gestion 2020 du Trésorier Municipal.

Après le vote, M. le Maire rejoint la séance et remercie le conseil municipal pour sa confiance.

Point n°2 : compte administratif et compte de gestion du lotissement « les Pommiers 2 »

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif doit être en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésor Public. Il y a lieu de rappeler qu'aucune dépense ne peut être mandatée sans son inscription au budget primitif ou l'accord préalable du Conseil Municipal.

Le compte administratif reflète le bilan de l'année 2020 et de son exécution budgétaire. Ce document constitue pour l'équipe municipale un outil de travail pour la préparation du budget prévisionnel 2021.

- 1) En premier lieu, le conseil municipal est appelé à arrêter le compte administratif de l'exercice 2020 dont les soldes s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement			
Mandats émis		Titres émis	
Dépenses réelles	1 439,90 €	Recettes réelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	1 189,90 €	Recettes d'ordre	2 378,80 €
Total dépenses de l'exercice	2 629,80 €	Total recettes de l'exercice	2 378,80 €

Résultat négatif de fonctionnement de l'exercice N-1	0 €	Résultat positif de fonctionnement de l'exercice N-1	32 066,14 €
Total dépenses de fonctionnement	2 629,80 €	Total recettes de fonctionnement	34 445,94 €

Résultat de fonctionnement clôturé 2020 : 31 816,14 €

Section d'investissement			
Mandats émis		Titres émis	
Dépenses réelles	152 000 €	Recettes réelles	152 000 €
Dépenses d'ordre	1 189,90 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	153 189,90 €	Total recettes de l'exercice	152 000 €
Résultat négatif d'investissement de l'exercice N-1	30 509,95 €	Résultat positif d'investissement de l'exercice N-1	€
		Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 affecté à l'investissement	0 €
Total dépenses d'investissement	183 699,85 €	Total recettes d'investissement	152 000 €

Besoin de financement de la section d'investissement clôturé 2020 : 31 699,85 €

Dépenses de fonctionnement : 2 629,80 €

Chapitre 011

Article 627 services bancaires : 250 €

Chapitre 66

Article 66111 intérêts réglés à l'échéance : 1 189,90 €

Chapitre 043

Article 608 variation terrains aménagés : 1 189,90 €

Total dépenses : 2 629,80 €

Recettes de fonctionnement : 34 345,94 €

Chapitre 042

Article 71355 variation terrains aménagés : 1 189,90 €

Chapitre 043

Article 796 transfert de charges : 1 189,90 €

Article 002

Résultat de fonctionnement reporté : 32 066,14 €

Total recettes : 34 345, 94 €

Dépenses d'investissement : 183 699,85 €

Chapitre 16

Article 1641 remboursement de la dette : 152 000 €

Chapitre 040

Article 3555 terrains aménagés : 1 189,90 €

Article 001

Déficit d'investissement reporté : 30 509,95 €

Total dépenses : 183 699,85 €

Recettes d'investissement : 152 000 €

Chapitre 16

Article 1641 encaissement d'un emprunt : 152 000 €

Total recettes : 152 000 €

2) En second lieu, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le Trésorier Municipal.

Il appartient à notre assemblée,

- après s'être fait présenter les autorisations budgétaires de l'exercice concerné, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes recouvrées, les bordereaux de mandats et de titres,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- après s'être assuré, au vu du compte de gestion, que le comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019, ainsi que le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et celui de tous les titres de recettes émis en 2020, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et de prendre acte de la conformité du compte administratif au compte de gestion sans observation ni réserve, et en particulier de constater la concordance des résultats de clôture entre le compte administratif et le compte de gestion, avec un résultat cumulé à la clôture de l'exercice de 31 816,14 € en fonctionnement et un besoin de financement de 31 699,85 € en investissement

A l'issue de la présentation du compte administratif et du compte de gestion pour le lotissement « Pommiers 2 », Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 pour le lotissement « Pommiers 2 », et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALDOSA, premier adjoint,

- **arrête à l'unanimité le compte administratif 2020 pour le lotissement « Pommiers 2 », conformément aux montants présentés,**
- **constate la concordance des montants du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du Trésorier municipal, pour le lotissement « Pommiers 2 ».**

Après le vote, M. le Maire rejoint la séance et remercie le conseil municipal pour sa confiance.

II) Ressources humaines

Point 3 : renouvellement d'un emploi à durée déterminée sous forme de C.A.E.

Monsieur le Maire expose qu'il a été proposé à la commune de renouveler le contrat d'un agent en statut de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, sur une base de 20h par semaine, pour 12 mois.

Le coût du poste est évalué à 15 000 € par an et serait financé à hauteur de 40% par l'Etat.

L'agent continuerait à être affecté au service administratif, pour faire face à la charge de travail.

Le conseil municipal est invité

- à renouveler le poste de C.A.E. pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.
- à autoriser le maire à signer le contrat de recrutement
- à autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la prise en charge financière avec les partenaires concernés.
- à prévoir les crédits correspondants au budget primitif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **de renouveler le poste de C.A.E. pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.**
- **d'autoriser le maire à signer le contrat de recrutement**
- **d'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la prise en charge financière avec les partenaires concernés.**
- **de prévoir les crédits correspondants au budget primitif**

Point 4 : création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge de travail du service administratif, il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le conseil municipal est invité à décider :

- La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour le service administratif à compter du 1^{er} juillet 2021.
- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

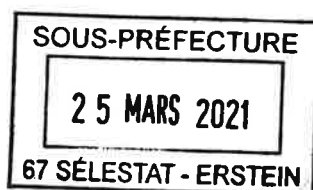
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour le service administratif à compter du 1^{er} juillet 2021.**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois.**
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

III) Points divers

Après des échanges sur la propreté des espaces publics à Villé et la présentation d'un projet d'opération de nettoyage organisée par la commune, la séance est levée.

Plus aucune question n'étant soulevée, et les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h34.



*Pour copie conforme
Villé, le 10 mars 2021*

Le Maire

Lionel PFANN

